

Table des matières

A - PERIMETRE DU PROJET	3
B - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT SUR LE TERRITOIRE POUR LA PETITE ENFANCE	5
C - MODALITES D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE.....	6
D - LES VALEURS DEFENDUES	7
E - A QUI LE PROJET EDUCATIF PETITE ENFANCE PEUT ETRE DESTINE ?.....	8
F - OBJECTIFS EDUCATIFS	9



PREAMBULE

Le Projet Educatif de la Communauté de Communes, formalise une démarche permettant à la Communauté, ainsi qu'aux 11 communes volontaires de proposer à chaque enfant de 0 à 5 ans, dans le respect des compétences de chacun, la mise en place de modes d'accueil individuels et collectifs, publics ou privés, ainsi que des actions Petite Enfance.

Le public visé reste les 0-18 ans, pour une continuité de réflexion (tous petits, enfants, adolescents, jeunes adultes, afin de ne pas creuser de fossé entre les âges). Ce travail est un chemin emprunté que les communes peuvent se saisir pour l'enfance et la jeunesse (compétences communales).

Ce projet relève d'une démarche partenariale entre la Communauté, les communes, les acteurs de la Petite Enfance et les familles. Il propose également un cadre de valeurs pour la délégation de service publique de la Communauté.

Le Projet Educatif sert à définir l'engagement, les principes éducatifs et les priorités des crèches, entre autres. Il détermine comment créer le Projet Pédagogique et comment élaborer des pratiques concrètes.

Ce Projet Educatif est un document accessible aux directrices et aux équipes des crèches.

Son but est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative du jeune enfant.

Il vise à élaborer des objectifs permettant une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Ce Projet Educatif Territorial est coordonné par la Communauté qui réunit, lors des comités de pilotages et des comités techniques, l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre de ce projet.

Il prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les acteurs de la Petite Enfance et la délégation de service public pour une durée de 5 ans de 2022 à 2027.

Un comité de pilotage avait été réuni pour échanger et réaliser le projet éducatif d'une structure crèche en projet. Ensuite ce comité a souhaité être élargi pour réfléchir sur ce présent projet.

A – PERIMETRE DU PROJET

La Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) est située dans le département de la Haute-Savoie, dans la moyenne vallée de l'Arve, au cœur du triangle Annecy (Préfecture), Annemasse (frontière avec la Suisse) et Chamonix (frontière avec l'Italie). Elle se situe ainsi à mi-chemin entre Genève et le Mont-Blanc et est intégrée au périmètre du Grand Genève.

D'un point de vue strictement géographique, la CC4R réalise un ensemble cohérent dont les caractéristiques des Communes membres s'inscrivent dans une fourchette relativement homogène. En effet, en terme de territoire, l'ensemble des communes concernées conserve, à divers degrés, une dimension indiscutablement rurale, elles partagent donc, à ce titre, des préoccupations communes.

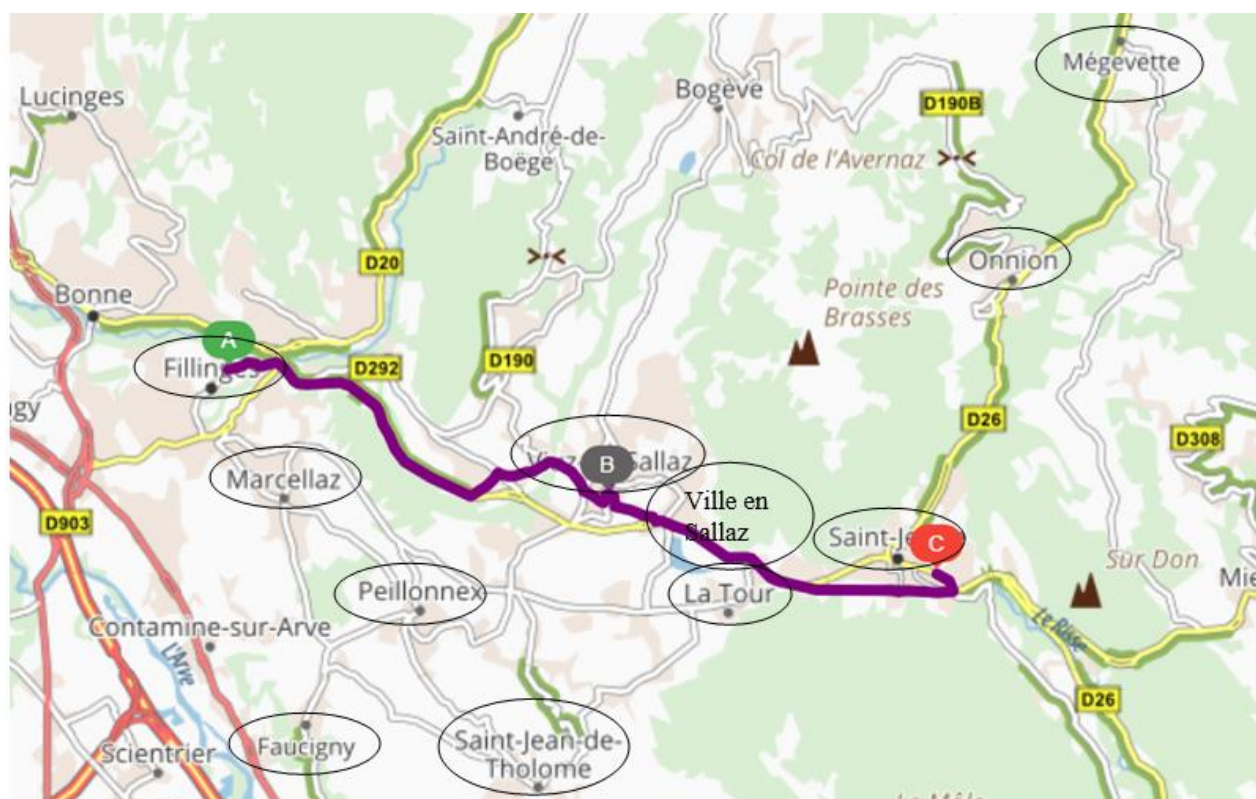
Sur cet ensemble, trois communes seulement présentent des caractéristiques un peu plus urbaines avec une population restant relativement modeste :

Viuz : 4 374 habitants

Fillinges : 3 413 habitants

Saint-Jeoire : 3 282 habitants

Ces trois communes appartiennent donc à la même strate, la quasi-totalité des autres communes appartient à la strate de 500 à 2000 habitants.



Cette communauté constitue un ensemble cohérent à plusieurs niveaux :

Ces 11 communes entretiennent des relations historiques et fonctionnelles privilégiées entre elles.

La CC4R occupe un territoire important en surface qui constitue un vaste espace de campagne et de moyenne montagne situé entre une agglomération urbaine et un pôle touristique montagnard fort.

C'est à la fois ce qui fait sa richesse mais aussi ce qui génère ses difficultés. Cette situation géographique exige des déplacements et une forte mobilité pour la mise en place de projets.

Cependant, selon leur situation au sein de cet espace, les communes présentent des particularismes. Pour en citer quelques-uns :

- Des communes de creux de vallée à vocation plus urbaine carrefour et lieux de passage important (Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Fillinges.).
- Des communes de campagne, plus rurales, plus en retrait des flux (La Tour, Saint Jean de Tholome, Marcellaz, Faucigny, Peillonex).
- Des communes rurales de moyenne montagne, bien reculées (Onnion, Mégevette).

Une approche doit permettre d'organiser les solidarités, et les synergies qui permettent aux atouts de chacun d'être utiles aux autres.

Dans ce document, nous allons plus précisément parler d'une des compétences de la Communauté : la compétence petite enfance acquise en 2016. L'objectif est de développer des accueils de qualité pour les familles nouvellement arrivées dans les communes, pour les naissances et pour la mise en place d'actions Petite Enfance.

Historiquement, il y a peu de liens entre les professionnel(le)s, les associations petite enfance et les communes. Le constat est que chacun travaillait dans son environnement. Il manquait du lien entre les acteurs (partenariat) et les communes.

Il est indispensable pour le COPIL que des actions soient mises en place, pour créer une cohésion, un maillage éducatif, de partage et d'ouverture.

B - ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT SUR LE TERRITOIRE POUR LA PETITE ENFANCE

La Communauté dénombre 5 crèches (144 places), 3 micro-crèches (36 places), 1 MAM (12 places), 87 assistants maternels (254 places potentielles).

L'Association « A Petits Pas » (Viuz, Ville en Sallaz, St Jeoire, Saint de Tholome) : elle propose des ateliers, des conférences, etc. Cette association est spécialisée dans la petite enfance.

L'Association d'Assistants Maternels, « Petits Petons » (Fillinges). Les Assistantes Maternelles se réunissent et proposent des ateliers. Elles s'entre-aide également pour l'accueil des enfants.

L'Association « Autour d'un Thé » (Fillinges) : elle propose des formations et des conférences pour les familles.

L'Association MJCI propose des activités péri et extrascolaire petite enfance entre autres.

Il est constaté sur le territoire que pour le public 0-3 ans il existe beaucoup de choses proposées (accueils, associations), pour les 6 ans et plus également (Associations, péri et extrascolaires), mais que pour le public des 4 et 5 ans, des actions sont à créer.

ATOUS	CONTRAINTES
Cadre de vie - campagne, montagne, nature	Fort besoin de mobilité pour accéder aux actions mises en place sur l'étendue du territoire, notamment pour les Assistants Maternels (AM)
Fort et actif tissu associatif (A Petits Pas, Petits Petons, cinébus, MJCI, certains périscolaires, Autour d'un Thé, etc.)	Fermeture des EAJE en août et vacances des AM en même temps : les familles sont sans mode d'accueil
Service Petite Enfance	Peu de transport, hors la voiture personnelle. Axes routiers très circulants
Possibilités aux familles de faire garder leurs enfants	Règlementation des crèches contraignantes pour le déplacement des enfants à des activités extérieures : préconisations PMI restrictives
Equipements adapté à la population (salles, médiathèque, restaurant scolaire, salles polyvalentes, aires de jeux, ludothèque)	Pas de modes d'accueil pour les familles aux horaires atypiques et aux familles qui demandent une garde hors Commission d'Attribution des Places (AM y compris)
Programmation culturelle (Pleine Lune, Plein Jour, la nuit de la lecture, lire aux bébés, spectacles tous petits, etc.)	Manque de professionnel(le)s de la Petite Enfance malgré des partenariats avec des écoles diplômantes ; profession à dominante féminine
Installation de nouvelles familles sur le territoire	Augmentation de la démographie : manque de places de modes d'accueil
Diversification des modes d'accueil	Manque encore de liens entre les acteurs
Entreaide - soutien entre les assistants maternels	Amplitudes horaires demandées par les familles très importantes
Réseau des bibliothèques : Idélire	Métiers petite enfance peu valorisé, peu de nouvelles AM sur le territoire
Vie de village favorise la qualité de vie	Accessibilités pour les enfants en situation de handicap, signalétique des EAJE
Accompagnement médical au Pôle Médico Social (PMI)	Disparités des ressources des familles

C – MODALITES D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

Il existe des accueils collectifs et individuels. Pour les accueils collectifs l'amplitude horaire est de 7h00 à 19h00. Il est proposé des accueils réguliers et occasionnels, des contrats temps plein ou temps partiels.

Pour les accueils individuels les horaires et les plannings sont plus flexibles. La majorité des Assistants Maternels ne travaillent pas le mercredi. Il est alors proposé aux familles un double accueil (mercredi en EAJE et reste de la semaine avec une

AM). Des AM proposent également des accueils périscolaires et favorisent l'accueil de fratries.

La MAM et les micro-crèches peuvent être un bon compromis entre les crèches et les AM

Il existe des critères d'éligibilité pour l'accès aux EAJE (très sollicités).

Tous les modes d'accueil propose une adaptation pour les enfants.

Pourquoi ne pas réfléchir à mode d'accueil mixte ? Une commission d'attribution des places supplémentaire ?

Le projet d'un Relais Petite Enfance est imminent, afin de proposer des rencontres et des actions avec l'ensemble des professionnels de la petite enfance, les enfants, les familles.

Il existe également des associations (MJCI, sportives, périscolaires, etc.) pour l'accueil de la petite enfance scolarisée.

Des gardes à domicile, du babysitting est également proposé et ne demande qu'à se développer.

D - LES VALEURS DEFENDUES

6 valeurs ont été travaillées de manière détaillée :

SECURITE : (une valeur prioritaire, voire obligatoire) condition essentielle pour les enfants, c'est un cadre de base. Elle doit être physique, affective et morale.

ENVIRONNEMENT :

- Familiale
- Les bâtiments et plus largement ce qui concerne les accueils (qualité, environnement sécurisé).
- Le fonctionnement du quotidien (relationnel, matériel)
- Sensibilisation des enfants à l'environnement (écologie).
- Localisation géographique ; chaque accueil a une spécificité et il est intéressant de les utiliser et de les respecter.
- Découverte de son environnement.

Garantir un environnement sécurisé et sécurisant.

LIEN :

- Entre les communes, besoin de liens entre les parents (vu de l'extérieur, les politiques ne savent pas comment répondre aux besoins des parents).
- Les familles recherchent des points de repères.
- Les familles ont besoin de se découvrir et découvrir les potentiels qui leurs sont mis à disposition.

BIENVEILLANCE :

- Inclure les différences
- Respect de l'enfant et son rythme
- Patience
- Communication bienveillante
- Indulgence
- Confiance (en soi et les autres)

- Lieu bienveillant
- Bienveillance entre les familles, les professionnel(le)s et les enfants
- Rassurer (lieu et personnes rassurantes)
- Ne pas mettre les familles ni les enfants en situation d'échec
- Redonner la place du parent aux parents
- Adaptabilité
- Pas de souffrance

PARTAGE :

- Ouverture (d'esprit)
- Coopération
- Coéducation (parents/professionnel(le)s, parents/parents)
- Solidarité
- Soutien
- Enfants/parents, enfants/professionnel(le)s
- Accompagnement des équipes et des professionnel(le)s seul(e)s
- Mutualisation des formations pour les professionnel(le)s des 0-5 ans.
- Respect de soi et des autres et de tout ce qui nous entoure,
- Curiosité,
- Vivre ensemble

AGIR :

- Pour grandir, l'enfant acteur de son éveil (choix, partage).

E – A QUI LE PROJET EDUCATIF PETITE ENFANCE PEUT ETRE DESTINE ?

- Communes (élus et professionnels)
- Partenaires, prestataires (repas), entreprises (commerçants, artisans) afin de mieux adapter leurs interventions
- Financeurs (demandes de subventions, projets)
- DSP (EAJE)
- Les acteurs petite enfance - associations (projet pédagogiques, actions diverses)
- Aux familles

Comment les acteurs pourront s'approprier le projet éducatif petite enfance ?

Le groupe de travail a souhaité que ce Projet Educatif soit retranscrit dans un document simple et accessible à tous (mairies, professionnel(le)s tels que les Assistants Maternels, les micro-crèches, la MAM, les associations, les familles, etc.).

- Nuages de mots, schéma, vidéo, réseaux sociaux, QR code,
- Un message dans la plaquette du service petite enfance,
- Un affichage dans toutes les structures petite enfance (siège des associations comprises),
- Un document visible sur les sites des communes et de la Communauté.

F – OBJECTIFS EDUCATIFS

- S'inspirer des **6 valeurs détaillées, travaillées** par le Copil de la Communauté, pour réfléchir aux actions à mener

Mais surtout ;

- Garantir un environnement sécurisé et sécurisant à l'enfant ;
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement du jeune enfant ;
- Favoriser la bienveillance et le partage ;
- Sensibiliser les enfants à l'environnement ;
- Créer du lien ;
- Respecter et utiliser chaque spécificité des modes d'accueil sur le territoire ;
- Offrir une réponse adaptée aux besoins des usagers et aux attentes des parents ;
- Assurer la continuité et la qualité du service public ;
- Respecter l'égalité de traitement des usagers ;